

CPAS CHARLEROI



NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2022



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
DAVANTAGE D'EMPATHIE ET DE SOUPLESSE POUR NOS BENEFICIAIRES	5
RETISSER UN LIEN DURABLE AVEC LES PERSONNES FRAGILES	6
SOUTENIR LA RECONSTRUCTION DES PERSONNES	7
LE FINANCEMENT DES CPAS	9

INTRODUCTION

Depuis presque deux années maintenant, tout le monde n'a d'autre choix que de s'adapter. On bricole, on innove, on réagit avec pour seul objectif de poursuivre nos missions, coûte que coûte.

Les politiques à mener et les actions prévues dans notre Note de Politique sociale et notre Plan Stratégique Transversal gardent tout leur sens mais l'organisation du travail et la prise en compte de l'aspect humain doivent être repensées au-delà de la vision à court terme.

La crise sanitaire nous aura obligés à modifier, dans l'urgence mais pourtant fondamentalement, notre fonctionnement et à revoir certaines de nos priorités.

Cela n'a pas été simple, mais des leçons intéressantes sont à tirer, au moins dans quatre domaines. Et celles-ci guideront également nos choix au cours de l'année à venir.

DAVANTAGE D'EMPATHIE ET DE SOUPLESSE POUR NOS BÉNÉFICIAIRES

Le moral de la population est atteint et les personnes déjà fragilisées ont beaucoup plus de mal à redémarrer. Le CPAS doit être encore plus attentif et encore plus disponible pour ses bénéficiaires.

Il est donc important de pouvoir accélérer le développement des projets allant dans ce sens.

Au plus proche des citoyens

Le lancement d'une antenne sociale mobile, en préparation depuis l'an dernier, permettra de porter l'information au cœur des quartiers. Ce projet fait suite aux états généraux organisés en début de mandature et qui mettaient en avant le réel besoin de rapprocher, encore un peu plus, le CPAS des personnes qui auraient besoin de son aide.

La crise sanitaire n'a fait que confirmer ce besoin. Evidemment, ce projet a été quelque peu ralenti par la crise mais il verra bien le jour dans les prochains mois. Le budget 2022 inscrit d'ailleurs les crédits utiles à l'acquisition du véhicule et à son aménagement pensé par nos équipes.

Poursuivre le soutien aux personnes les plus précarisées et durement impactées par la crise en partenariat avec le tissu associatif local.

Le sens du travail réalisé avec nos partenaires de l'associatif s'est vu accentué par la crise. Ensemble nous sommes plus forts, plus efficaces pour nos concitoyens. C'est pourquoi, malgré une situation budgétaire toujours plus compliquée, l'enveloppe de 279.505 euros dédiée aux partenariats a été maintenue au budget 2022.

Anticiper les situations financières dramatiques des ménages et le basculement vers la précarité voire la grande précarité.

Pour répondre aux situations délicates de plus en plus nombreuses, nous avons décidé de mettre en place un soutien à la gestion budgétaire des ménages. Intégré à la médiation de dettes, il s'agit d'un service tout à fait indépendant des antennes sociales et ouvert à tout citoyen.

On y propose des suivis individuels et des modules collectifs pour informer et former à la gestion de son budget ménage afin de prévenir des situations de surendettement ou d'éviter des rechutes.

RETISSER UN LIEN DURABLE AVEC LES PERSONNES FRAGILES

Maintenir le lien tissé avec les personnes isolées.

Nos espaces-citoyens n'ont jamais vraiment arrêté leurs activités puisqu'ils ont fabriqué masques et blouses pour nos maisons de repos qui en étaient totalement dépourvues. Ils ont également continué à garder le contact avec leur public (par téléphone et via des animations et activités organisées en virtuel). Les activités « de terrain » ont repris, tout en s'adaptant aux indispensables gestes barrières, mais en étant aussi davantage orientées vers le bien-être de la personne et le lâcher-prise pour un public qui en a particulièrement besoin, aujourd'hui plus encore qu'hier.

Les relations entre animateurs et citoyens ont profondément changé, se sont renforcées. La plupart de ces activités sont financées via le Plan de Cohésion sociale qui soutient le CPAS à hauteur de près de 1,5 millions d'euros depuis sa nouvelle programmation en 2019.

L'insertion professionnelle et l'insertion sociale.

Le secteur de l'insertion socio-professionnelle, a dû aussi repenser ses méthodes de travail. Les rendez-vous individuels ont été multipliés, avec un certain succès et une accélération

dans l'évolution du bénéficiaire. Par contre, les ateliers et actions collectives ont été arrêtés pendant des mois. On tire aujourd'hui les leçons pour proposer aux bénéficiaires des solutions mieux adaptées à chaque situation et, quand nécessaire, les orienter vers une aide psychologique pour les aider à retrouver la motivation et la confiance nécessaires à une démarche d'insertion.

Le potager de Zoé a poursuivi son développement en dépit de la crise sanitaire et devrait monter en puissance pour la prochaine saison. Il a accueilli un public issu principalement des différents services du CPAS ou partenaires : des services dans une dynamique citoyenne (Espaces Citoyens, le collectif citoyen "le Jardin des Casseroles"), des services travaillant avec un public en grande précarité et la problématique du sans-abrisme (Activ'Action, Pose ton Sac, le Rebond), le service d'insertion sociale du Passage 45 ou encore une maison de repos du CPAS. Les fruits et légumes produits sont partagés entre les participants.

L'ouverture des ateliers aux riverains devrait être enclenchée au printemps 2022 afin d'ancrer ce projet encore un peu plus dans la vie du quartier mais cela, sous réserve des conditions sanitaires qui seront les nôtres.

SOUTENIR LA RECONSTRUCTION DES PERSONNES

Mieux protéger la santé mentale des bénéficiaires et de notre personnel est devenu une priorité ! Des moyens considérables ont été mis en œuvre pour lutter contre les dépressions et burn-out qui se sont multipliés.

Une cellule mobile de soutien psychologique a vu le jour afin d'apporter un accompagnement complet et flexible selon les situations et besoins rencontrés par les usagers de nos services. Un soutien qui s'est vu amplifié par la mise en place de partenariats avec des organismes issus de différents secteurs (santé mentale, violences intra familiales, aide aux personnes sans-abri ou mal logées, maisons de jeunes, ...).

Ces actions n'auraient pu être menées à bien sans le soutien financier des autres niveaux de pouvoirs. Pour celles-ci, une enveloppe de 460.000 euros octroyée par le Gouvernement fédéral.

En effet, dès le début de la crise, des subsides très importants ont été libérés pour répondre aux besoins ; par le Gouvernement fédéral, par le Gouvernement wallon.

Pour citer les plus conséquents :

L'enveloppe spécifique du Fonds COVID permettant aux CPAS d'engager des agents pour renforcer leurs équipes de première ligne et accueillir les usagers, analyser les situations, traiter les demandes d'aides et en assurer le traitement rapide et efficace.

Les aides COVID pour les personnes impactées financièrement par la crise (plus de 5 millions d'euros) et les aides zoom 18-25 pour les jeunes (près d'1 million d'euros). Ces aides sont bien évidemment utiles et utilisées mais elles pourraient l'être davantage dans les mois et l'année à venir, le contexte sanitaire étant à nouveau des plus défavorables.

Le problème ? Elles arriveront toutes à échéance le 31 décembre 2021.

Fort heureusement, le Gouvernement wallon, conscient que les impacts sociaux et économiques de la crise continueront à se manifester sur du plus long-terme, vient de réserver une enveloppe de 20 millions d'euros permettant aux CPAS wallons d'assurer des équipes de première ligne fortes au sein des services d'aide sociale jusqu'à la fin de l'année 2023. Pour le CPAS de Charleroi, cela se traduit par une subvention de 3.863.958 d'euros qui permettra de maintenir une partie du personnel recruté via l'aide fédérale COVID et de recruter davantage, soit au total 38 ETP.

Par contre, concernant les aides COVID aux personnes, les montants reçus mais non utilisés devront être restitués nonobstant des besoins présents, criants, toujours.

Par exemple, pour le Fonds COVID permettant d'intervenir sur des volets extrêmement variés de l'aide sociale (alimentaire, hygiène et vestimentaire, scolaire, numérique, en matière de santé et de soutien psychologique, etc.), environ 50% des 5 millions d'euros dégagés par le Fédéral, pour Charleroi, devraient être utilisés ; un constat qui se généralise à l'ensemble des CPAS.

Les difficultés financières et matérielles engendrées par la crise ne disparaîtront pourtant pas en un claquement de doigt le 1er janvier prochain. Les moyens existent, ils ont été octroyés par le Gouvernement fédéral grâce à la force de conviction de la Ministre de l'Intégration sociale et chargée de la Lutte contre la Pauvreté. Pourquoi dès lors ne pas les laisser à disposition des CPAS, à disposition de celles et ceux qui s'adressent à leurs services et pour qui la situation ne s'est pas toujours améliorée ou pas suffisamment ?

Je plaide aujourd'hui pour que les CPAS aient la possibilité de prolonger leur utilisation sur l'année 2022 afin de répondre aux besoins de la population.

La Fédération wallonne des CPAS porte ce même message auprès du Gouvernement fédéral qui je l'espère reviendra avec une réponse favorable dans les prochaines semaines.

LE FINANCEMENT DES CPAS

Les CPAS étaient au bord de la faillite avant la pandémie.

Les aléas de cette crise ne feront que remonter les problèmes financiers des CPAS à la surface, et de façon tout à fait aggravée, puisque les besoins ont explosé en deux ans ; cela sans même considérer les conséquences annoncées de la hausse du coût de l'énergie.

La problématique du coût des pensions ou la prise en charge totale du financement du revenu d'intégration, par exemple, par un niveau de pouvoir autre que communal, devient une absolue nécessité.

Il n'est pas constructif que Villes et CPAS craignent, chaque année, de ne pas pouvoir financer la partie du revenu d'intégration qui n'est pas couverte par le Fédéral ; surtout avec une évolution à la hausse du nombre de bénéficiaires.

Mais pas seulement. Il ne faut pas oublier que, dès le moment où l'état de besoin est constaté, le CPAS a l'obligation de proposer les moyens les plus appropriés pour y faire face. C'est donc l'aide sociale dans son ensemble qui est concernée.

Les CPAS ne disposent pas de recettes propres pour les aider à faire face à cette situation. Et les obliger à se tourner vers leur Autorité communale pour solliciter une intervention sans cesse croissante les installe dans une situation particulièrement inconfortable alors que bien d'autres sujets beaucoup plus constructifs devraient être traités dans l'instance de concertation Ville et CPAS.

Un projet ambitieux de refinancement des CPAS doit être une priorité tant au Gouvernement wallon qu'au Gouvernement fédéral.

Nous ne pourrions nous concentrer sur nos missions essentielles, adaptées à notre réalité socio-économique locale, qu'en sortant ces problématiques clés de financement du giron local.

Philippe VAN CAUWENBERGHE,



Président.